

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance tenue le : 21 septembre 2016

Point de décision

Point d'information

SUJET : AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NO 569 – MME VAN ANH HOANG

PROVENANCE : Direction des services professionnels

PERSONNE RESPONSABLE : Josée Savoie, M.D., DSPH

SECTEUR D'ACTIVITÉ : Affaires médico-administratives

SOMMAIRE :

Un amendement devra être apporté à la résolution no 569 afin qu'il soit indiqué que des privilèges seront ajoutés à madame Van Anh Hoang à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies et non à l'Hôpital Jean-Talon.

OBJECTIF POURSUIVI :

Obtenir l'approbation des membres du conseil d'administration.

IMPACT FINANCIER :

Aucun impact

PROJET DE RÉOLUTION :

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu, tel que recommandé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, d'accepter l'ajout de privilèges en pharmacie à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et à l'Hôpital Rivière-des-Prairies au pharmacien suivant :

- **Mme Van Anh Hoang** (# 203152), membre actif au Département de pharmacie de l'Hôpital Jean-Talon.